

Monsieur le Maire,

Vous venez d'être reconduit au poste de Maire de notre commune. Vous l'êtes à l'issue d'une consultation électorale qui a permis de dégager une majorité en conseil municipal comme le veut la loi. Et les républicains que nous sommes n'ont nullement envie de la contester.

Pour autant cette consultation électorale n'a pas permis de dégager une majorité absolue dans les urnes et nous le regrettons vivement. Au conflit de personnes qui a trop souvent dominé et pollué cette campagne, nous aurions préféré une véritable confrontation sur les orientations et les projets comme le voudrait un véritable débat démocratique.

Et, puisque cette consultation n'a pas permis de dégager une majorité absolue sur un projet, aucun groupe ne pourra dire, comme vous l'avez régulièrement fait tout au long du précédent mandat, nous avons été élus pour faire ceci ou cela...

Si le débat sur le fond n'a pas eu lieu, on peut penser qu'il l'a été sur la forme. 2 Agnelais sur 3 ont condamné la façon de faire.

Aussi dès aujourd'hui nous vous demandons, Monsieur le Maire, que le conseil municipal devienne un véritable lieu de débat, d'échange, de confrontation. Confrontation qui, à certains moments, pourra être vive mais qui vous n'en doutez pas se fera toujours dans le respect des personnes.

Contrairement à ce qui a pu être insinué ou dit pendant cette campagne, nous ne sommes pas des idéologues irresponsables, nous ne sommes pas davantage portés par des ambitions personnelles ou de pouvoir, nous voulons seulement être des élus responsables au service de TOUS les Agnelais en s'appuyant sur les valeurs que nous avons toujours eu le courage d'affirmer.

Mis pour que ce débat puisse avoir lieu dans des conditions doivent être réunies :

- Des documents préparatoires tant pour le conseil municipal que pour les commissions de qualité c'est-à-dire aussi complets que possible.
- Des comptes-rendus de conseil municipal traduisant fidèlement les termes de l'échange en conseil municipal.

Bref des conditions permettant à chaque élu municipal de remplir son mandat, le tout consigné dans un règlement intérieur que nous souhaitons voir revu et complété le plus rapidement possible.